

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan positif du projet-pilote de port de « caméras-piétons » : les polices vaudoises veulent pérenniser leur utilisation

Lancé en juillet 2019, le projet-pilote de port de *bodycams* (caméras-piétons), mené par la Police de Lausanne et la Police cantonale vaudoise, aboutit à un bilan positif. C'est ce qui ressort de l'évaluation du dispositif effectuée par l'Unité de recherche-action, collaborative et participative, Le CoLLaboratoire de l'Université de Lausanne. Le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a décidé de poursuivre l'expérience et de l'étendre aux différents corps de police dans les années à venir.

Basé sur des conditions claires posées par une directive de police judiciaire, co-signé par le Procureur général et le commandant de la Police cantonale, ce projet-pilote visait plusieurs objectifs, dont l'analyse de la place des technologies et des images dans le travail des policiers. L'objectif était également de mieux évaluer l'impact potentiel de tels équipements sur l'activité policière, plus particulièrement sur les interactions entre la police et la population.

Il ressort du rapport d'évaluation rédigé par l'Université de Lausanne que l'expérience mérite d'être poursuivie. En effet, les constats généraux font état d'effets positifs associés à la présence de caméras dans le quotidien professionnel. Au-delà, la majorité des utilisatrices et utilisateurs ont rapporté un effet de « désescalade » dans certaines situations conflictuelles. La réaction publique a également fait l'objet d'une évaluation. Il en ressort que cette technologie n'a pas été un frein au contact de la population. Au contraire, dans certains cas, cet équipement a été perçu comme un outil permettant d'apporter un regard et un échange sur l'action policière. L'étude relève que dans la majorité des situations décrites et celles enregistrées, la caméra est vue comme un moyen de protection tant par les policières et policiers que par les personnes interpellées.

Ce constat positif posé, l'auteur du rapport émet ensuite plusieurs recommandations. Il préconise par exemple un déploiement échelonné de cette technologie, en équipant en premier lieu les unités et les activités pour lesquelles la plus-value est immédiate au quotidien (notamment les interventions de police secours). Un accompagnement spécifique, ainsi qu'une formation à l'utilisation des caméras-piétons sont également

conseillés. À l'avenir, le rapport invite également à utiliser les vidéos à des fins de retours d'expérience professionnelle, dans un but d'amélioration des pratiques policières et de transfert de connaissances.

L'évaluation menée confirme que les bénéfices sont réels en matière d'efficacité policière et de sécurité au travail. Au vu de ces résultats intéressants, le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a décidé de poursuivre l'expérience-pilote. Le Procureur général et le commandant de la Police cantonale ont donc prorogé la directive de police judiciaire.

Au vu de l'intérêt de l'ensemble des corps de police vaudois pour cet outil, le CCS souhaite étendre son utilisation dans les années à venir. La base légale nécessaire sera proposée dans les prochains mois au Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 janvier 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, Ville de Lausanne

Dr Michaël Meyer, Université de Lausanne, Le Collaboratoire - Unité de recherche-action, collaborative et participative, [michael.meyer\(at\)unil.ch](mailto:michael.meyer(at)unil.ch)

TÉLÉCHARGEMENTS